

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1293

présenté par

Mme Brocard, M. Balanant, Mme Desjonquères et M. Mandon

ARTICLE 2 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise encore une fois à limiter le droit du sol. Il n'a pas sa place dans ce texte.